



**Dégâts Collatéraux,  
Climat Délétaire,  
Méthodes CONTESTABLES**



**Absence totale de dialogue sociale**

**Ça ne peut plus durer !**

Les graves incidents à l'occasion du comité central d'entreprise Air France et l'agression du DGRH **faits condamnables** sans équivoque ne doivent pas faire oublier au quotidien les violences sociales et pressions mentales que subissent les salariés et celles-ci sont tout autant condamnables sans oublier les 2900 suppressions d'emplois qui sont passés un peu à la trappe par rapport aux faits médiatiques.

Mais il convient de rappeler les dommages collatéraux causés par la maison-mère, absence ou insignifiance de mesures d'augmentations générales depuis plus de 10 ans, suppression de jours RTT absence d'intéressement et de participation etc..

C'est ce que subissent les salariés des filiales par des ordres directs de la maison-mère à SERVAIR.

Aujourd'hui les médias ne font état que des seules mesures pour les seuls salariés Air France ou de la compagnie comme certains se complaisent à le dire ? alors que 2 secteurs du groupe, groupe Servair en amélioration de l'activité et maintien des résultats positifs et la maintenance !

Il est un peu trop facile de passer sous silence bienveillant « les coups de fouets » pour les salariés des filiales non aériennes et aériennes comme :

SERVAIR et ses Filiales, blue link ,Sodexi et des Dom et Tous nos collègues des autres filiales aériennes de hop, Régional , Brit Air, Transavia, Airliner

**Pour la CFDT SERVAIR & Filiales le raisonnement économique ou social refusé par la Direction Générale d'Air France depuis les années en terme de conclusions d'accord de groupe mais aussi en terme social doit se faire au Niveau groupe air France klm et non sur air France seul, aucune abstraction n'est possible.**



**Non** les salaires des Filiales aériennes et non aériennes **ne sont pas des sous, SALAIRES** du groupe et toutes **et tous méritent un peu plus de Respect et Non du Mépris.**

Il ne faut pas oublier non plus **l'état et sa responsabilité** en tant qu'actionnaire avec ses 17,6% responsabilité économique et sociale pour « cette ex entreprise Publique ».

Concernant SERVAIR le Comité Central SERVAIR SA s'étant tenu le 30 septembre, le PDG actuel de SERVAIR (**BICEPHALE Air France, servair**) s'est exprimé par ces dires :

« si AF avec son Plan fait -10% **CE SERA -300 à- 400 personnes en moins pour servair** ».

### **Commentaires CFDT :**

**Gonflé** alors qu'à servair il n'y a jamais eu **de PDV de négocié(avec des GP)** et encore moins de **PSE** ces départs se sont fait à moins de 11 salariés par mois. !!! ; Par contre +de 800 Départs en 8 ans sur un seul établissement c'est ça la réalité **et ce monsieur nous dit que !!!!!**

**La CFDT vous dit STOP VOUS AVEZ dépassé l'entendable !!!!!!**

## Et pendant ce temps-là !!!!!



### On pouvait lire dans la presse , Air France.....

*Air France a lancé le processus de cession d'une partie du capital (autour de 45%) de sa filiale catering (restauration à bord), une entreprise valorisée autour de 400 millions d'euros. Newrest, Dnata (Dubai) Gate Group, Sats (Singapour) sont notamment sur les rangs*

*Ce n'est plus une rumeur ou un projet au conditionnel comme évoqué par certains au printemps. Mais bel et bien d'une opération enclenchée peu avant l'été et qui va se trouver son point d'aboutissement d'ici à la fin de l'année.*

*Selon des sources concordantes, Air France a décidé d'ouvrir le capital de Servair, sa filiale catering (restauration à bord des avions), troisième acteur mondial de ce secteur avec un chiffre d'affaires de 723 millions d'euros en 2014 et 10.000 salariés. **L'idée est de céder autour de 45% du capital de cette entreprise valorisée autour de 400 millions d'euros selon les experts.***

*Selon certaines sources, il s'agirait d'un préalable à un désengagement plus large ultérieurement puisqu'il devrait y avoir une clause de sortie dans cette opération.  
De gros candidats*

*Le processus est déjà bien avancé. Les candidats avaient jusqu'au 26 juillet pour déposer leur offre. Ils sont nombreux à l'avoir fait à la fois des industriels et des fonds d'investissement. Parmi les prétendants on trouve le groupe toulousain de catering Newrest, Dnata filiale de catering d'Emirates, le groupe de catering singapourien SATS aussi Gate Group (ex Gate Gourmet). Lufthansa a aussi regardé le dossier. Depuis la direction examine ces offres de nature très différentes. Le dossier était à l'ordre du jour du comité exécutif (comex) de Servair.  
Financer le développement*

*N'ayant pas les moyens de financer le développement de Servair, Air France cherche donc à l'adosser à un industriel. « Servair a besoin d'être global. Pour croître, il lui faut soit acheter des concurrents sur les marchés ou l'entreprise est peu implantée, soit créer des bases tout en gardant des liens commerciaux avec Air France », analyse un observateur. La garantie d'un volume d'activité d'Air France est évidemment assurée au repreneur. Pour autant, en cas d'attrition du réseau long-courrier comme menace de le mettre en place Air France en cas d'échec des négociations avec les syndicats sur une hausse de la productivité, le coup serait rude pour Servair.*

*Pour un expert du secteur, l'ouverture du capital de Servair peut mettre la pression sur les syndicats. « Cela prouve que la direction peut prendre des décisions drastiques », explique-t-il. Le groupe serait-il prêt à envisager le même scénario **pour l'activité de maintenance**, bénéficiaire ? « Pas aujourd'hui, explique cet expert, mais si la situation d'Air France se détériore, il faudra aller chercher un partenaire industriel ».*

**L'ancien PDG de SERVAIR en 2012 Patrick ALEXANDRE comme il le disait dans la presse affichait la Volonté d'en finir avec un climat Délétaire et avait besoin d'un DIALOGUE SOCIAL APAISE pour mener à bien des chantiers sociaux pénibilité GEPEC statuts .....**

**Même s'il n'a pas pu développer ses chantiers parce que promu dans les instances air France chargé de l'international à la direction commerciale d'Air France-KLM.**

**Même s'il n'a pas pu développer ses chantiers dans ce cadre la nouvelle direction actuelle n'a pas hésité à se pencher sur la vente des « bijoux de famille » ; une vente partielle de servair inaugure **pour demain une cession définitive !!!!****



Et pour ceci Cette Direction a occupé le terrain avec « ses partenaires sociaux » :

Par la suppression de jours de réduction du temps de travail qui devait rapporter du cash à Air France !!!!!!!

Et ce n'est pas, « un accord bidon d'intéressement », sachant que nous n'avons pas d'intéressement ni participation depuis plus de 15 ans et des mesures D'augmentations générales en dessous de tout seuil acceptable !!!!!

Cette Direction voudrait faire croire pour calmer le courroux du personnel qu'il y aurait un PERCO !!!!!,

Quel abondement propose t'elle !!!!

10% sur les jours CET uniquement !!!!!!!

Et ce n'est pas Fini.....

-suppression déguisé de nos N2 facilités de transport

-un accord sur le droit syndical avec un certain nombre d'indicateurs illicites et suppression des locaux centraux en contrepartie de quoi !!

**Et tout cela pour présenter SERVAIR à un futur actionnaire sous ses meilleurs hospices !!!!!!!**

Mais ceux-ci devront se rendre compte qu'en matière sociale les contentieux sociaux **ne sont pas un rêve mais une réalité** sans compter comme nous l'avons développé lors du dernier comité de groupe face à cette direction ceux à venir !!!!!

Petit rappel :

**Servair expose les comptes en matière de provisions pour contentieux depuis plus de 10 ans entre 7 et 10M€ !!!!!**



**Pourquoi !! Par ses méthodes antisociales**



➔ **OTT, Droit Syndical Prime à la signature pour des organisations syndicales maisons basées sur des méthodes discriminantes, promotions Sur des emplois non assurés pour certaines augmentations salariales au Rabais Accords signés du reste par notre organisation syndicale de manière purement déloyale bafouée**

**Les accords signés par la CFDT Egalité professionnelle, GEPEC la direction de manière Déloyale les A Purement Bafoués**

➔ **Piteux accord sur la suppression de jours RTT (qui N'ajoutera aucune quelconque valeur ajoutée pour l'entreprise et le groupe et encore moins des négociations salariales a minima.) Ces méthodes vont nous conduire dans les semaines à venir à saisir pour l'ensemble de ces dossiers les juridictions compétentes.**

Info  
CFDT Groupe Air France

*La cfdt a exprimé toute sa solidarité et soutien sans équivoque au syndicat américain HERE et du reste à ses salariés et plus particulièrement à ceux de la filiale à Los Angeles. C'est-à-dire celle de non réponse par SERVAIR sur leurs conditions de travail déplorables et non application du fondement des minima sociaux après du reste faut-il le souligner une grève, depuis cette démarche a payée*

CFDT SERVAIR SA / r... t servair 1-Spasaf cfd  
- 6, r... la Haye - BP 10908 -  
: Tél : 01 4...

SAF/ - Le Dôme  
x- □  
2@orange.fr

Faut il rappeler que SERVAIR adhère à la charte sociale et éthique au sein du groupe Air France KLM et de ses filiales !!!!!!!

*Pour la CFDT il ne suffit pas d'énoncer les grands principes de droit et de ne pas les appliquer pour se donner bonne conscience pour servir de vitrine externe.  
Quand on dénonce des actes illicites et inacceptables faites par certaines personnes en les qualifiant de « voyous » la cfdt servair est d'accord mais il faut aussi qualifier aussi de méthodes « voyous » de surcroît quand elles sont contraires et sanctionnées par la plus haute juridiction de ce Pays comme :*

*L'expulsion manu militari des locaux syndicaux et la condamnation par la Cour de Cassation sur deux établissements avec violation de l'article 6 du préambule de la constitution Française du 27 octobre 1946*

**Alors un peu plus de retenue Messieurs !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!**

*Se séparer des 35% Newrest Espagne est une bonne chose mais dans le même temps **on prend une participation en Belgique d'1 million d'euros ce qui n'est pas neutre ni en terme de quantum ni en terme social alors que dans le même temps un de nos établissements SERVAIR réunion est dans une situation économique compliquée***

*La loi anti-corruption a été présentée dans les comités d'établissements et d'entreprise et bien en ne présentant que ce que voulait retenir la direction et en faisant abstraction du dispositif social que nous vous développons ci-dessus*

« Art. L. 1161-1. - Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, soit à son employeur, soit aux autorités judiciaires ou administratives, de faits de corruption dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.  
« Toute rupture du contrat de travail qui en résulterait, toute disposition ou tout acte contraire est nul de plein droit.  
« En cas de litige relatif à l'application des deux premiers alinéas, dès lors que le salarié concerné ou le candidat à un recrutement, à un stage ou à une période de formation en entreprise établit des faits qui permettent de présumer qu'il a relaté ou témoigné de faits de corruption, il incombe à la partie défenderesse, au vu de ces éléments, de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers aux déclarations ou au témoignage du salarié. Le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles. »

